



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réglementation

Question au Gouvernement n° 2248

Texte de la question

APÉRITIFS GÉANTS FACEBOOK

M. le président. La parole est à Mme Véronique Besse.

Mme Véronique Besse. Ma question s'adresse à M. Brice Hortefeux, ministre de l'intérieur.

Monsieur le ministre, permettez-moi de revenir sur l'apéritif géant organisé à Nantes, la semaine dernière, qui, comme vous le savez, a fini de manière dramatique. Le jeune homme décédé s'appelait Brice Migout. Il était âgé de vingt et un ans et habitait dans ma circonscription, à Mortagne-sur-Sèvre, en Vendée, où il était sapeur-pompier volontaire.

C'était un jeune homme sérieux, généreux, travailleur et enthousiaste sur qui l'on pouvait toujours compter. Il aura fallu attendre la mort de ce garçon pour prendre conscience des dangers des apéritifs géants.

Pourtant, depuis des mois, à chaque rassemblement de ce genre, on dénombre des dégradations, des bagarres, des accidents, des trafics, des vols et des cas d'ivresse. À Nantes encore, mercredi soir, cinquante-sept personnes ont été hospitalisées et quarante et une placées en garde à vue.

Monsieur le ministre, combien faudra-t-il de Brice Migout pour que nous mettions enfin un terme aux apéritifs géants ?

Ces manifestations, de plus en plus fréquentes, doivent nous interpellier, car elles soulèvent plusieurs problèmes : tout d'abord, les dangers et les dérives d'internet ; puis, les phénomènes de groupes, qui poussent les jeunes à la surenchère et à la consommation excessive d'alcool ; ensuite, la mobilisation des forces de l'ordre et de secours, qui, aux frais du contribuable, assistent, impuissantes, à ces beuveries à ciel ouvert ; enfin, la question de l'organisation de ces manifestations. Les initiateurs doivent savoir qu'ils seront tenus pour responsables et qu'il n'y a pas de liberté de rassemblement sans responsabilité.

C'est la raison pour laquelle nous devons faire preuve de la plus grande fermeté. C'est-à-dire qu'en l'absence de responsables, l'interdiction des apéritifs géants doit être totale. Et nous devons y engager tous les moyens nécessaires.

Monsieur le ministre, ma question est simple : quels moyens le Gouvernement compte-t-il mettre en place pour prendre en compte les dérives d'Internet et...

M. le président. La parole est à M. Brice Hortefeux, ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales.

M. Brice Hortefeux, *ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales*. Madame la députée, en effet, depuis plusieurs mois, et depuis plusieurs semaines, notamment, des appels sont lancés via internet afin de se retrouver à l'occasion de ces apéritifs géants.

Concrètement, cinquante-huit ont été organisés jusqu'à ce jour et une trentaine - trente-deux pour être précis - sont aujourd'hui apparemment programmés. La vérité est que, sur ces cinquante-huit apéritifs géants, il n'y a pas eu de drame majeur, même s'il y a eu des dégradations matérielles parfois importantes. Puis, il y a eu le drame que vous venez d'évoquer, avec ce jeune qui avait malheureusement 2,4 grammes d'alcool dans le sang et qui est tragiquement décédé.

La vérité, madame la députée, vous la connaissez : ce drame aurait pu survenir à la sortie d'un bar, d'un concert ou tout simplement après un apéritif à domicile. Or là, il s'est produit à l'occasion d'un de ces apéritifs géants. Quelle doit être la réponse des pouvoirs publics ?

J'organise précisément, dans moins de deux heures, une rencontre avec Roselyne Bachelot, ministre de la santé, Marc-Philippe Daubresse, ministre de la jeunesse, Nathalie Kosciusko-Morizet, secrétaire d'État chargée de la prospective et du développement de l'économie numérique, les préfets des zones concernées et le maire de Nantes -que je remercie de participer à cette rencontre - afin de déterminer les initiatives que nous devons engager.

Ces rassemblements festifs sont des rassemblements à risques et, au-delà des risques, par ce qu'ils entraînent, ils ont un coût pour la collectivité publique, et donc, pour le contribuable. Je vous réponds très précisément, madame la députée : pour être autorisés, ces rassemblements doivent être organisés. Soyez donc assurée qu'en tout état de cause, le Gouvernement est décidé à tout mettre en oeuvre pour protéger et encadrer ces initiatives. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.)*

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Besse](#)

Circonscription : Vendée (4^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2248

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mai 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 20 mai 2010